



PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 217-2026

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 février 2026, le règlement suivant a été adopté:

**RÈGLEMENT # 217-2026 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON RÉVISÉ ET ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2022-01-10**

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon le 11 février 2026

-Original signé-

Catherine Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière
